

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	34 (1905)
Heft:	16
Rubrik:	La Société fribourgeoise d'éducation à Guin [suite]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

6^e Action de l'instituteur dans la préparation de la jeunesse à la vie industrielle et aux métiers.

Les maîtres et les maîtresses appelés à traiter cette question trouveront de nombreux renseignements dans le *Bulletin* des séances du Grand Conseil, où la loi a été discutée ; dans l'excellente brochure : *Choix d'une profession*, éditée par la Société suisse des Arts et Métiers ; à la Bibliothèque du Musée industriel cantonal ; à l'Office central des apprentissages et du travail (Fribourg) : dans un important ouvrage que publiera dans quelques mois M. le Dr Emile Savoy, inspecteur des apprentissages, sous le titre : *L'apprentissage en Suisse*, thèse de doctorat en sciences politiques et sociales à l'Université de Louvain.

La Société fribourgeoise d'Education à Guin

(Suite.)

M. le Dr Dalemont, professeur à l'Université. — Je voudrais simplement citer un petit fait en réponse à l'objection de M. l'inspecteur Barbey relative à l'épargne. Il a dit que les tentatives pour encourager l'épargne n'avaient pas réussi et il a tiré de ce fait un argument contre les mutualités. Puisque les caisses d'épargne ont échoué, nous dit-il, les mutualités scolaires ne réussiront guère mieux. Or, si le fait que je veux vous signaler confirme l'échec de l'épargne, il montre cependant le succès des mutualités. Avant l'année 1880, le gouvernement belge avait organisé des caisses d'épargne dans toutes les écoles du pays. Non seulement il les patronnait, mais encore il les subsidiait fortement. Chaque enfant, après un certain nombre d'années de scolarité recevait une prime de 5, 10 ou 15 fr. Les versements réguliers de l'enfant étaient personnels et pouvaient être retirés, tandis que les primes ne pouvaient l'être qu'après la fin des études. Le gouvernement belge a constaté que, même après vingt années de ce régime, l'habitude de l'épargne n'avait pas été acquise; dans la plupart des cas, les élèves au moment de leur sortie de l'école avaient retiré tous leurs versements; il ne leur restait que les primes allouées par le gouvernement. Cet encouragement à l'épargne avait donc complètement avorté. Alors le gouvernement belge a cherché une autre orientation. Puisque l'idée des caisses d'épargne n'avait pas abouti, il a cherché à s'orienter vers l'organisation des mutualités et des caisses de retraite. Il a donné des subsides très larges au début, car tous les subsides alloués préalablement à l'épargne le furent

à la Mutualité. C'est ainsi que celle-ci reçut en 1900 un subside total de 600000 fr. Il y a aujourd'hui en Belgique 120000 écoliers mutualistes. Vous voyez que malgré l'avortement de l'épargne, les résultats des mutualités ont été excellents, et que, de cet avortement de l'épargne, on ne peut pas du tout tirer un argument contre les mutualités.

Permettez-moi d'ajouter encore quelques détails assez intéressants, touchant les moyens auxquels le gouvernement belge a eu recours pour faire pénétrer l'idée de la mutualité dans l'esprit des enfants. Il y a réussi par les petites habitudes dont M. Brunhes a parlé tout à l'heure. Puisque les enfants se rendent à l'école tous les jours, il est facile de leur apprendre, par exemple à l'aide des problèmes qu'ils sont souvent appelés à résoudre, les grands avantages qu'ils peuvent retirer de la Mutualité. Le gouvernement belge a fait rédiger des manuels renfermant exclusivement des problèmes de ce genre et a pu, ainsi, faire pénétrer l'idée de la mutualité dans l'esprit des élèves.

M. Perriard, inspecteur. - Si j'ai demandé la parole, c'est dans le but de faire intervenir dans la discussion un instituteur qui, le premier, a établi chez lui une caisse d'épargne scolaire. Il va vous montrer que sa caisse d'épargne a grandi et s'est développée considérablement. Elle est devenue ce qu'on appelle aujourd'hui « la Caisse d'épargne et de prêts des communes de Prez, Corserey et Noréaz ». Je ne suis pas hostile aux mutualités scolaires, mais je tiens à prouver aussi que les caisses d'épargne scolaires offrent déjà de grands avantages. C'est à M. Rosset, instituteur à Prez, que je m'adresse, et je le prie de vous exposer comment la caisse d'épargne de cette commune s'est fondée et s'est développée.

M. Rosset, instituteur. — Je ne pensais pas être appelé à prendre la parole ici. Aussi, je réclame toute votre indulgence.

Il est bien vrai que la Caisse d'épargne scolaire de Prez a été la base de la Caisse d'épargne des communes de l'ancienne paroisse de Prez. Cette Caisse avait commencé bien modestement, elle s'est développée et est devenue un grand arbre, comme le grain de sènewé dont parle l'Evangile.

J'estime que M. l'inspecteur Barbey est allé trop loin lorsqu'il a dit que le résultat des caisses d'épargne scolaires était nul dans le canton. Il y a bien quelques communes qui ont conservé cette institution et dans lesquelles elle réussit bien. Il faut dire que cela dépend un peu de la persévérence des hommes qui sont à la tête des sociétés d'épargne.

L'enfant lui-même oublie bientôt ses premiers versements, si on ne prend pas soin de les lui rappeler souvent et de l'engager à en opérer de nouveaux. Les caisses d'épargne ont rendu de bons services et j'espère que les sociétés de secours mutuel en rendront de meilleurs encore. Il est bien évident que ces mutualités scolaires ne se fonderont dans les communes que sur l'initiative d'hommes dévoués et persévérateurs ; plus ceux qui seront

à la tête de ces mutualités seront capables, plus les mutualités prendront de l'extension.

Contrairement à ce que croit M. de Vevey, je puis dire que l'économie bien comprise n'est pas précisément l'apanage du campagnard. M. de Vevey a probablement été en relations avec des chefs de famille, des maîtres de maison. Ceux-là sont, il est vrai, au moins pour la plupart, assez économes; d'aucun sont même très « regardants », mais ce genre d'économie résulte d'une obligation imposée souvent par la situation financière de l'individu.

Malgré cela, l'économie, en général, ne règne pas dans nos campagnes. Il n'y a peut-être pas le dixième des jeunes gens qui aient à cœur de pratiquer l'économie. Peu de domestiques y pensent et si quelques-uns d'entre eux opèrent de temps à autre un versement à la caisse d'épargne, ils le doivent à leurs patrons qui retiennent et retiennent encore par force une partie du salaire pour le soustraire au gaspillage et pour le faire servir à la création d'un petit fonds de réserve pour l'avenir. C'est dire que dans ce domaine nous avons encore à faire l'éducation populaire; et les mutualités scolaires sont appelées à rendre de grands services. Mais il est à craindre qu'elles s'établissent trop difficilement.

Dans le cercle de la Justice de Paix de Prez, nous avons essayé dernièrement d'établir une société de secours mutuel pour adultes. Nous n'avons encore qu'un nombre très restreint d'adhérents; et pourtant nous avons fait, surtout pour les domestiques et les ouvriers, de très belles conditions. Les jeunes gens aptes au service militaire sont également dispensés d'une visite sanitaire spéciale pour leur entrée dans la société.

Pour répandre les idées d'épargne et de solidarité j'estime qu'il faut commencer par l'école en instituant dans la mesure du possible, les caisses mutuelles. J'espère que peu à peu elles prendront de l'extension.

M. Joye, assistant à la faculté des sciences. — Je voudrais ajouter encore quelques mots aux généralités qui viennent d'être exprimées.

Depuis de longues années, on a discuté, en Suisse, la question des caisses d'assurances-maladie. On peut constater que ces sociétés sont peu nombreuses dans le canton de Fribourg et qu'elles sont surtout composées de personnes âgées. Il arrive aussi que les caisses ne peuvent faire face aux affaires, au moyen des cotisations, et la société s'affaiblissant de plus en plus, au bout de quelques années, il faut entamer le fonds de réserve. Faute d'un recrutement suffisant, ces sociétés d'assurances-maladie finissent par mourir. Cela est malheureux, parce qu'en somme ces sociétés pourraient faire beaucoup de bien dans le pays. Actuellement, nous nous trouverions en arrière sur les autres cantons de la Suisse pour notre part à la subvention fédérale aux caisses d'assurances-maladie. Si cette

subvention était distribuée cette année, nous recevrions très peu de chose. C'est vous dire, Messieurs, combien il est nécessaire de transformer nos sociétés d'adultes. Pour en assurer le recrutement, il faut absolument que l'œuvre des Mutualités scolaires ne limite pas son action au temps de la scolarité des élèves. Pendant que l'enfant fréquente la classe il fait partie, de la section de la mutualité; mais il faut de plus que, dès 16 ans, il devienne membre d'une mutualité d'adultes. Grâce à ces premiers éléments, on obtiendra plus tard de fortes mutualités d'adultes, composées en grande partie de jeunes gens et dont le recrutement sera toujours assuré.

Le journal officiel de la République française parlant de la mutualité scolaire en Suisse disait dernièrement que M. Correvon, le président de la Société de secours mutuel de la Suisse romande, allait lancer l'idée de la création des Mutualités scolaires. Je crois que l'auteur de cet article auquel je fais allusion ne connaît pas ce qui a déjà été fait chez nous; cela prouve néanmoins qu'en Suisse, dans tous les milieux, on s'intéresse à la question qui nous occupe en ce moment. Nous, Fribourgeois, nous avons déjà commencé; nous n'avons qu'à continuer.

De plus, simplement un petit fait en ce qui concerne les cotisations. La plus grande partie des mutualités françaises qui avaient d'abord fixé la cotisation à 10 cent. tendent, si ce n'est déjà fait, à la porter à 15 cent., cela simplement pour assurer une meilleure répartition des indemnités. Nous sommes donc bien dans l'esprit du développement mutualiste en fixant notre cotisation à 0 fr. 15.

M. Python, Directeur de l'Instruction publique. — Il me semble que la Société fribourgeoise d'Education ne devrait pas hésiter à donner son appui et ses encouragements à l'œuvre des Mutualités scolaires, et à prêter son concours pour leur organisation.

L'un des orateurs de cette journée a dit que j'aimais la méthode intuitive. Eh bien, je regrette que les initiateurs de l'œuvre, à Fribourg, n'aient pas employé l'intuition tout à l'heure et ne nous aient pas montré, par le menu, en entrant dans les détails, comment ils ont procédé pour établir la Mutualité scolaire. Nous aurions tiré grand profit de leur exposé. Sans doute c'est par modestie, c'est pour cacher leur dévouement qu'ils ont gardé le silence. Comme qu'il en soit, nous avons là une expérience dont nous devons tenir compte.

De quelle manière nos enfants pauvres obtiennent-ils l'argent de leurs cotisations? Je ne voudrais pas, pour aucun motif, légitimer la mendicité. Je pense que cet argent avait une autre origine. Du reste, serait-il provenu de cette source, au moins l'emploi en aurait-il été bon, tandis que souvent il sert au désavantage même de l'enfant.

Dans la mutualité, telle qu'elle a été organisée à Fribourg, il me semble que nous obtenons un double résultat : développer

l'idée de solidarité ; éveiller l'attention publique sur les soins à donner aux malades.

Il faut reconnaître que l'on est encore bien arriéré dans nos campagnes au point de vue du traitement des maladies. On s'inquiète très peu à l'origine d'une maladie et ce n'est qu'au dernier moment que l'on fait appel au médecin. On ne comprend pas la nécessité des soins immédiats.

Il y a un certain nombre d'années, le Directeur de l'Instruction publique et le Conseil d'Etat avaient pris un arrêté pour introduire chez nous les médecins scolaires. Cet arrêté rencontra de grandes difficultés d'application. Nous voulions imposer une visite annuelle de tous les enfants de nos écoles ; le jour de sa visite, le médecin scolaire aurait en même temps donné une consultation gratuite à toutes les personnes qui l'auraient désiré. Nous avons été arrêtés par une question de formulaires. Quoi qu'il en soit, cette affaire est encore pendante à la chancellerie. Nous n'avons pas trouvé d'appui chez les médecins ; l'indemnité prévue, et qui était à la charge des communes, leur a paru trop faible. Cette idée de consultations gratuites les a horripilés. Ils n'ont pas compris qu'au contraire cette visite annuelle créerait une nouvelle habitude : celle de consulter plus souvent le docteur. Ils y auraient gagné, cela est certain, et nos malades, nos pauvres gens, y auraient gagné aussi.

Nous voyons donc combien on rencontre de difficultés pour faire pénétrer dans les campagnes les idées sociales les plus élémentaires.

Or, les mutualités rempliront ce but en s'occupant des besoins hygiéniques. Déjà, à ce seul point de vue, nous devrions faire accepter le principe des mutualités.

Sous un autre rapport, nous avons à nous occuper de l'épargne, puisque nos mutualités auraient pour base un système mixte.

Cette idée de l'épargne scolaire ne me plaît pas beaucoup, en somme, mais elle contribue à former l'élève pour l'avenir. C'est un excellent moyen éducatif; je ne puis que vous le recommander.

Il serait bon de rappeler à ce sujet l'observation faite par M. le Dr Singy, c'est-à-dire que nous ne devons pas perdre de vue les questions discutées dans nos assemblées annuelles. Notre organisation des mutualités doit commencer par les chefs-lieux de districts. Nous y avons des prêtres vaillants — j'en vois plusieurs devant moi — ils sauront appuyer l'œuvre naissante. Nous aurons alors un noyau d'où l'organisation pourra s'étendre dans le reste du canton.

Je n'oserais pas créer l'obligation de faire partie des mutualités. Ce serait se lancer dans l'inconnu. Je craindrais de me trouver dans l'obligation de reculer à un moment donné.

Au contraire, dans les conditions sous lesquelles se présente

aujourd'hui la mutualité, il n'y a rien à craindre. Nous n'avons qu'à suivre l'exemple de Fribourg où l'œuvre prospère grâce au dévouement de dévoués initiateurs.

Que le comité de notre Société nomme une commission d'exécution. Le travail de cette commission sera facilité par l'exemple que nous donne la capitale. Le comité s'entendra avec des personnes d'expérience et nous irons de l'avant.

Plus tard, nous verrons par les résultats obtenus la conduite à garder.

M. Gariel, professeur à l'Université, qui avait demandé la parole, y renonce pour se joindre aux idées et aux conclusions de M. le Directeur de l'Instruction publique.

Mgr Esseiva, Révérendissime prévôt de Saint-Nicolas, membre de la commission des études. — Je n'avais pas l'intention de prendre la parole dans cette assemblée. Si j'accepte l'invitation que m'adresse M. le Président, c'est pour attirer votre attention sur l'importance des mutualités scolaires au point de vue de l'éducation de l'enfance sous le rapport de l'épargne.

Nous le constatons partout : le peuple fribourgeois ne connaît pas l'épargne, pas plus à la campagne qu'à la ville. C'est précisément pour cela qu'il faut établir les mutualités scolaires, c'est-à-dire pour enseigner l'épargne soit aux enfants, soit aux parents.

J'ai été pendant vingt ans curé d'une paroisse de la Basse-Ville. Au point de vue de l'économie et de l'épargne, j'ai constaté les faits les plus déplorables. Les enfants n'apprennent pas l'épargne ; ils n'en reçoivent pas même l'exemple. Les jeunes gens qui travaillent dans les ateliers et les fabriques gagnent de trois à quatre francs par jour et n'économisent pas un centime ; le dimanche engloutit tout ce qui y est disponible. J'en ai interrogé plusieurs, de ces jeunes gens, et j'ai acquis la conviction que ceux qui font partie de la classe ouvrière dépensent chaque semaine trois, quatre, cinq francs même pour la boisson et le plaisir.

Il arrive alors que, au moment où ces jeunes gens se marient, ils se trouvent presque tous en face d'une dette. Ils empruntent en se cautionnant les uns les autres, et ils traînent leur boulet de longues années en payant avec peine l'intérêt et un petit amortissement. Souvent, on fait un autre trou pour boucher le premier. On va ainsi, de déficit en déficit, jusqu'au fond de l'abîme.

Voilà pourquoi la ville de Fribourg compte tant de familles qui sont dans la misère noire.

Nous pouvons poser un fait : sur dix pauvres, neuf le sont par leur faute.

Aussi devons-nous saluer de tout cœur l'initiative prise par la Société fribourgeoise d'Education de tâcher de répandre davantage l'idée de l'épargne, soit dans les villes, soit à la

campagne. Car ce que je dis des ouvriers de la ville s'applique aussi aux domestiques de campagne.

Chi va piano va sano. Allons lentement, mais travaillons avec persévérance. Quand nous aurons marché quelque temps, nous parviendrons à généraliser dans nos populations l'idée de l'économie. Si nous arrivons à réformer sous ce rapport les idées de notre peuple, nous aurons obtenu le plus réjouissant des résultats.

Par conséquent, Messieurs, du courage et de l'avant.

M. l'abbé Dévaud. — Il serait bon de nommer la Commission dont a parlé M. le Directeur de l'Instruction publique. Il serait regrettable de nous séparer sans avoir désigné un Comité central chargé de faire de la propagande en faveur des mutualistes. Chacun emportera de cette assemblée, de fort bonnes résolutions, mais si nous ne désignons pas une Commission spéciale pour les mettre à exécution, ces belles résolutions iront bientôt en rejoindre tant d'autres restées lettre morte.

Je propose donc de clore la discussion par la nomination de cette Commission de propagande, laquelle peut se rapporter au premier des vœux émis dans le rapport : « Une propagande active sera faite dans chaque arrondissement, en faveur de la Mutualité scolaire. »

M. le Président. — La proposition de M. Dévaud fera tout naturellement l'objet d'une décision de l'assemblée ; mais il faudrait voter tout d'abord les conclusions du rapport qui impliquent le principe même de la Mutualité

M. Perriard, inspecteur. — Je crois que la nomination de la Commission proposée par M. l'abbé Dévaud est de la compétence du Comité de la Société d'Education.

La proposition de M. Perriard est adoptée tacitement.

Votation.

M. le Président met nécessairement aux voix les conclusions du rapport qui sont les suivantes :

1^o La Mutualité scolaire développant l'esprit de solidarité et d'épargne est une œuvre foncièrement chrétienne ; son organisation correspond à de vrais besoins et permet de donner aux enfants cette forte formation sociale qui rendra la vie meilleure pour eux et pour leurs semblables ;

2^o Il convient à l'école fribourgeoise, en tenant compte de tous les développements et de toutes les bonnes volontés, d'établir et de développer l'œuvre des mutualités scolaires ;

3^o Les quelques objections que l'on pourrait présenter sont toutes spacieuses ; elles ressortent plutôt du domaine de la théorie. La persévérance et la fermeté des initiateurs auront facilement raison de l'apathie et du mauvais vouloir des timorés.

A l'unanimité, l'assemblée adopte ces conclusions.

On passe à la discussion et à la votation sur les *Vœux* émis par M. le rapporteur général.

Vœu 1. — « *Une propagande active sera faite dans chaque arrondissement en faveur de la Mutualité scolaire.* »

Adopté.

Vœu 2. — *M. le Président* : C'est ici que nous pourrions introduire la proposition de M. le Dr Dévaud dont la rédaction définitive serait celle-ci :

« *Une Commission sera nommée par le Comité de la Société fribourgeoise d'Education et sera chargée d'établir l'organisation générale de la Mutualité.* »

Adopté. Cette proposition constitue le *vœu 2*. Le *vœu 2*, ancien, deviendra le *vœu 3*, nouveau.

Vœu 3 (ancien 2). — « *Les sections nouvelles seront groupées par arrondissement scolaire, formant base territoriale de l'association.* »

Adopté, après suppression du mot « nouvelles ». Nous avons donc ce texte définitif :

« *Les sections seront groupées par arrondissement scolaire, formant base territoriale de l'association.* »

Vœu 4 (ancien 3). — *L'organisation de la Mutualité scolaire sera faite sur les bases indiquées dans le présent rapport.* »

M. Python, directeur de l'Instruction publique. — Ici, je parlerai un peu « pro domo ». Je crois que l'organisation des mutualités scolaires devrait être soumise à l'approbation de l'Instruction publique. Cette organisation telle qu'elle est prévue dans le rapport général est excellente, mais il serait bon de lui donner une sanction officielle.

M. le Président. — Je propose en conséquence de modifier comme suit le *vœu 4* :

« *L'organisation de la Mutualité scolaire sera soumise à l'approbation de la Direction de l'Instruction publique.* »

Adopté.

Vœu 5 (ancien 4).

« *Chaque année, un bref rapport sera lu à l'assemblée générale de la Société d'Education, sur la marche et le développement des mutualités scolaires dans le canton de Fribourg.* »

M. l'abbé Dr Singy. — Ce rapport sur le développement des mutualités pourrait être publié dans le *Bulletin pédagogique*. Il n'y aurait alors pas de nécessité de le lire dans nos réunions annuelles et l'on éviterait de la sorte le danger de prolonger outre mesure leur durée.

M. Currat, inspecteur. — Il y aurait peut être lieu d'ajouter qu'un rapport spécial sera adressé à la Direction de l'Instruction publique.

M. Python, directeur de l'Instruction publique. — Si ce rapport est publié annuellement dans le *Bulletin pédagogique*, cela suffit.

M. Gariel, professeur à l'Université. — Nous pourrions combiner les deux choses et dire : « Chaque année un rapport sur la marche et le développement des mutualités scolaires dans le canton de Fribourg, sera envoyé à la Direction de l'Instruction publique et publié dans l'organe de la Société fribourgeoise d'Education. »

M. Brunhes, professeur à l'Université. — Il sera, en effet, très bien de ne publier que dans le *Bulletin pédagogique* le compte rendu des mutualités lorsque celles-ci se seront développées. Mais je crois qu'il serait mieux encore d'inscrire à l'ordre du jour de la réunion de l'année prochaine, la lecture d'un petit rapport sur les essais tentés par chacun de vous pour introduire la mutualité dans les différents arrondissements. Cela, à titre transitoire. Les années suivantes, ce rapport serait simplement inséré dans le *Bulletin pédagogique*.

M. Gariel, professeur à l'Université. — Il serait parfois inutile de faire la lecture complète de ce rapport dans les réunions annuelles. C'est pourquoi je propose de substituer le mot « présenté » au mot « lu ».

A la votation définitive, le *vœu 5* est adopté avec la rédaction suivante :

« *Chaque année, un bref rapport sera présenté à l'assemblée générale de la Société fribourgeoise d'Education, sur la marche et le développement des mutualités scolaires dans le canton de Fribourg.* »

L'année prochaine, un rapport sera présenté à l'assemblée générale de la Société d'Education sur les essais tentés dans les divers arrondissements. Pour les années suivantes, il suffira que ce rapport soit publié dans le Bulletin pédagogique. »

VŒU 6 (ancien 5).

« *Les propositions faites relatives à l'épargne (impôts, intérêts), sont soumises à l'étude du Conseil d'Etat et des banques intéressées.* »

Il en est de même de la question se rapportant à la franchise postale. »

Mgr Esseiva demande de charger une *Commission spéciale* de présenter les pétitions nécessaires, soit au Conseil d'Etat, soit aux banques. Adopté.

M. l'abbé D^r Käser, curé de Treyvaux. — Un mot seulement. J'aurais aimé, lorsque M. Joye a pris la parole, entendre l'exposé de la manière dont il s'y est pris, au début, pour l'organisation de la Mutualité scolaire dans un quartier de la ville de Fribourg. Je voudrais savoir comment il a fait, et cela, il ne nous l'a pas dit.

— Ane je suis parti de Treyvaux, âne j'y rentrerai si on ne me dit pas comment on s'y est pris au début. (Hilarité.)

Que M. Rosset nous dise aussi les moyens dont il s'est servi pour réussir avec sa caisse d'épargne scolaire.

Que ces Messieurs nous disent donc comment ils ont fait !

M. Joye, assistant à la faculté des sciences. — Nous avons commencé, au quartier de la Neuveville, dans une situation toute particulière. Il ne s'agissait d'abord que d'un patronage.

L'important à savoir, c'est comment nous avons commencé dans les classes. La Mutualité scolaire a été organisée par un groupe d'étudiants dans le but d'assurer la cohésion et la fréquentation du patronage du quartier de la Basse-Ville. Nous avons pensé que l'intérêt matériel était le meilleur moyen d'amener et de retenir les enfants au patronage.

Au bout d'une année, l'idée a pris du développement et nous avons pensé qu'il était nécessaire d'étendre l'action de la Mutualité à toutes les classes de la ville de Fribourg. Pendant la première année, nous avons eu, en moyenne, 70 élèves mutualistes. La plus grande difficulté a toujours été, au début, le versement des cotisations. Il a fallu patienter un peu, encourager beaucoup.

Il faut tâcher de connaître les parents, d'entrer en relation avec eux, leur inspirer assez de confiance dans l'œuvre et enfin les engager à fournir l'argent aux enfants pour les versements hebdomadaires. Il est certain qu'au commencement nous n'aurions pas pu dire aux enfants : « Donnez-nous 15 centimes par semaine et vous recevrez 0 fr. 80 par jour, lorsque vous serez malades ». Ce procédé n'aurait pas réussi, d'autant plus qu'après avoir répété dix, vingt fois le même boniment à chaque élève en particulier, nous avons plusieurs fois constaté qu'il avait tout oublié une quinzaine de jours plus tard. Il a du reste été assez difficile de faire bien comprendre à tous les enfants la répartition des $7/15$ à l'épargne et des $8/15$ à la caisse assurance-maladie. Nous avons commencé peu à peu par des conférences données dans la salle du patronage et dont le premier résultat fut l'inscription de 70 mutualistes. Trois mois plus tard, 40 d'entre eux nous avaient lâchés, ayant une moyenne de versements correspondant à une, deux, trois ou cinq semaines de fréquentation. Il y eut beaucoup de relâchement pendant la période des vacances, d'autant plus qu'à cette époque-là nous n'étions pas installés à l'école. Peu à peu cependant le nombre des mutualistes augmenta, surtout après que des indemnités de maladie furent payées. La première indemnité s'éleva à 24 fr., et la semaine suivante nous avions 12 nouveaux membres. Un bon facteur de propagande consiste à avoir des malades.

Plus tard nous avons étendu notre action au quartier de l'Auge et, dans les milieux ouvriers, on est arrivé à comprendre toujours mieux le fonctionnement et les avantages de la Mutualité. Puis, en 1903, grâce au dévouement des instituteurs du quartier des Places, nous avons installé également dans ce quartier, l'œuvre de la Mutualité. Pour cela nous sommes allés dans les classes où tous les enfants étaient réunis et nous leur avons expliqué ce qu'est la Mutualité. Des feuilles d'adhésion (semblables à celle qui est imprimée dans le rapport annexé

au *Bulletin pédagogique*) ont été distribuées en nombre suffisant. Ces feuilles devaient être rapportées au maître avec la première cotisation. Des formulaires d'adhésion ainsi que tous les imprimés nécessaires sont constamment à la disposition de toutes les personnes que cette question intéresse. Elles peuvent les acheter à très bon marché, au prix coûtant, auprès du Bureau des Mutualités de Fribourg.

Dans les classes de Fribourg, le nombre des mutualistes s'est augmenté peu à peu, si bien qu'au mois d'août 1904, il s'élevait à 250 environ. En octobre dernier, nous avons décidé d'étendre la Mutualité à toutes les classes de la ville, et aux deux sexes.

En réalité, la Mutualité scolaire eut, au début, une existence légale un peu embryonnaire. Nous étions un groupe d'étudiants qui patronnaient la chose. Actuellement, comme je viens de le dire, la Mutualité scolaire de Fribourg a de nombreuses sections, dont les titulaires — c'est-à-dire les instituteurs — forment une association civile dans les conditions indiquées par le code des obligations.

Notre propagande dans les classes a très bien réussi au quartier du Bourg et au quartier des Places. Au commencement, nous avons rencontré quelques difficultés dans les écoles de filles où une propagande contraire à la Mutualité avait été faite. Toutefois cela ne dura pas, et le nombre des filles-mutualistes a augmenté de 470 %. Il est avantageux que les filles fassent partie de la Mutualité, parce qu'elles sont moins souvent malades et parce que moins souvent que les garçons, elles quittent la caisse mutuelle.

En résumé, pour établir la Mutualité à l'école, il faut de la bonne volonté, il faut parler aux parents, avoir à sa disposition des formulaires d'adhésion, et puis avoir aussi... des malades.

M. Rosset, instituteur à Prez. — Les explications que désire M. le Dr Käser sont vite données. Lorsque M. l'Inspecteur Perriard a, dans notre arrondissement, patronné l'idée des caisses d'épargne scolaires, nous nous sommes mis à l'œuvre. Nous avons sollicité et obtenu l'appui des autorités paroissiales et communales; puis nous avons persévéré. Tout est là.

M. le Dr Gariel, professeur à l'Université. — Il me semble que l'assemblée doit voter des remerciements spéciaux à M. Joye qui a fait preuve d'un véritable esprit d'initiative et de dévouement dans l'organisation de la mutualité scolaire, ainsi qu'à l'instituteur Villard dont nous avons tous admiré le rapport, soit au point de vue de la méthode et de la clarté de la langue.

M. le Président. — Je me fais l'interprète de l'assemblée en adressant à M. Joye et à M. Villard les meilleurs remerciements au nom de la Société fribourgeoise d'Education pour leur travail et leur dévouement.

M. Barbey, inspecteur, demande encore la parole pour la communication suivante :

Nous avons parlé longuement des Mutualités scolaires. Comme complément de cette discussion, je voudrais toucher à un point déjà traité, mais qui a été un peu laissé de côté.

Je veux parler de l'assurance-maladie en faveur du corps enseignant. Cette question est très importante et préoccupe à bon droit bon nombre d'entre nous.

Nous avons perdu pendant l'année dernière plusieurs membres de notre Société, entre autres le rapporteur de la question traitée à Châtel-Saint-Denis, deux maîtres de la Broye, etc.

Or, qu'arrive-t-il ?

Après avoir consacré leurs forces et leur dévouement à la cause de l'éducation, ils s'en vont sans avoir pu réaliser des économies. Que doivent faire alors la pauvre femme et les petits enfants ? Souvent ils sont bien à plaindre.

C'est là une question que nous devrions avoir à cœur.

Nous avions décidé, à la réunion de Broc de commencer un fonds de secours. La fabrique de chocolat Cailler avait déjà donné 50 fr. dans ce but. Je demande à quoi en est cette affaire ?

(Bravos prolongés parmi les membres du corps enseignant primaire).

M. le Président propose de renvoyer le postulat de M. l'Inspecteur Barbey au comité de la Société fribourgeoise d'Education.

M. l'abbé Dr Singy. — Le moment est venu de reprendre la proposition que j'ai faite au commencement de la séance.

Il serait bon que notre journal s'occupât davantage des résultats pratiques de nos assemblées annuelles. Je voudrais que les membres du corps enseignant envoyassent à la rédaction des rapports sur ce qui s'est fait relativement aux décisions prises.

On se souvient des difficultés qu'a rencontrées l'introduction de l'enseignement intuitif. Après une longue discussion, le principe en fut adopté et la mise en pratique décidée. Eh bien, il a fallu renouveler chaque année les ordres donnés une première fois et les rappeler très souvent.

La question des écoles ménagères a suivi la même marche.

Il faudra agir identiquement aussi dans l'introduction des Mutualités scolaires. Et pour que l'exemple des plus zélés profite à tous, il est nécessaire que l'on publie ce qui se crée dans nos paroisses et nos communes et les progrès qui se réalisent.

Ces articles remplacerait avantagereusement certains comptes rendus de fêtes régionales... Ils formeraient un puissant stimulant et un appui précieux pour tous ceux qui tiendront à s'occuper des mutualités.

Je suis persuadé que le comité de rédaction du *Bulletin* et le rédacteur en chef seraient heureux de recevoir ces communications.

M. le Président remercie M. le Dr Singy et appuie sa recommandation.

Personne ne demandant plus la parole, M. le Président déclare la séance close. Il remercie les orateurs de leurs intéressantes et utiles paroles ainsi que tous les auditeurs pour l'attention soutenue qu'ils ont prêtée aux débats.

(A suivre.)

GYMNASTIQUE SCOLAIRE

(Suite.)

Septième leçon pour enfants de 10 à 12 ans.

(Manuel de gym., 1^{er} degré, program. A, 1^{re}, 2^{me} et 3^{me} années.)

I. Exercices d'ordre et de marche. — Voir leçons précédentes.

1^o Conversion des groupes pendant la marche, ex. 18, 19. Changement de direction de la colonne de marche, ex. 20. Prendre l'ordre ouvert, ex. 27.

II. Mouvements des bras et des jambes. — Voir leçons précédentes.

2^o Poser une jambe en levant les bras : *a*) en avant, fig. 2 ; *b*) de côté, fig. 4 ; *c*) en arrière, fig. 6 ; ex. 21.

3^o En position normale, mains hanches. Lancer les jambes alternativement : *a*) en avant ; *b*) en arrière ; *c*) de côté ; ex. 31.

4^o Rompre et reformer la ligne (rang) à toute la classe sur la place primitive. Etude du pas changé, ex. 21.

5^o Former la colonne de marche. Faire alterner le pas cadencé et le pas de course au commandement. Ordre ouvert.

III. Mouvements du corps. — Voir leçons précédentes.

6^o *a*) Fléchir le corps en avant dans la position du pas en avant ; *b*) Fléchir le corps en arrière dans la position du pas en arrière, exercice 47.

Description : *a*) Poser la jambe gauche en avant, mains hanches (ou sur la nuque ou devant les épaules), 1 ! — Fléchir le corps en avant, 2 ! — Retour à la position, 1, 3 ! — Position normale, 4 ! — *b*) comme *a*), mais en arrière. — Voir indications aux leçons précédentes pour l'exécution et les attitudes de ces mouvements.

7^o Tourner le corps et lever les bras en avant : *a*) à gauche ; *b*) à droite, fig. 10, ex. 18.

8^o De la position normale, mains hanches : Lever une jambe tendue en avant (gauche et droite).

IV. Sauts. — Voir leçons précédentes.

9^o *a*) De pied ferme. | Exercices de 1^{re} année.
b) Avec élan.

Voir figures 73 à 80 du tableau annexe. — Prescriptions du Manuel et les indications données aux leçons précédentes.